



Conditions d'admission et de livraison Valorisation souterraine de Hattorf (État au : 1^{er} décembre 2020)

Critères d'exclusion

Les déchets présentant au moins une des caractéristiques suivantes ne pourront pas être admis :

- déchets radioactifs,
- déchets réactifs à la roche saline,
- déchets contaminés par des agents pathogènes de maladies contagieuses,
- déchets à forte odeur ou déchets malodorants,
- déchets qui forment des mélanges air-gaz explosibles ou nocifs dans les conditions de stockage données,
- déchets qui contiennent plus de 15 % en poids de charbon actif,
- déchets qui, dans les conditions de stockage données, ont tendance à s'auto-enflammer, qui sont extrêmement ou facilement inflammables, explosibles, explosifs ou comburants,
- déchets qui dépassent les concentrations limites admises en matière de poussières,
- les déchets ne doivent pas être valorisés si les tassements comportent > 50 % sous pression de terrain et sous serrage de tous les côtés,
- déchets d'une masse volumique apparente de < 0,5 g/cm³

Informations concernant la procédure de justification / notification

- **La valorisation souterraine HW-Hattorf (VS HA) a le droit d'accepter des déchets provenant d'Allemagne dans le cadre d'un processus privilégié conformément aux règlements de justification.**
- Une notification est nécessaire pour les déchets qui ne proviennent pas d'Allemagne.
- Veuillez nous contacter concernant les documents à remettre.
- La déclaration d'admission de la VS HA se fonde sur la déclaration remise par le producteur de déchets ainsi que sur les résultats de l'analyse effectuée sur un échantillon représentatif des déchets. L'admission des déchets en ce qui concerne l'innocuité au niveau sanitaire pour l'industrie minière et pour le travail ainsi que l'aptitude au niveau de la mécanique du sol repose sur les avis d'experts d'organismes spécialisés reconnus.

Il convient d'informer la VS HA par écrit dans les plus brefs délais si des variations importantes surviennent par rapport aux déclarations faites en ce qui concerne la nature, la quantité et la provenance des déchets.



Documents d'accompagnement nécessaires

- Les documents d'accompagnement nécessaires se basent sur la nature et la provenance des déchets ainsi que sur les dispositions légales. **Il convient de les remettre entièrement remplis à l'admission.**
- **Dans le cas contraire, nous sommes en droit de refuser la livraison.**
- En cas de livraisons depuis l'Allemagne :
Formulaires d'identification¹, instruction écrite, fiche de pesée ainsi que certificat ADR en cas de matières dangereuses.
- En cas de livraisons depuis l'étranger, il faudra aussi la lettre de voiture et le document de mouvement / formulaire d'accompagnement.
- **Au-delà des dispositions légales, il faut indiquer sur les documents d'accompagnement la nature de**
- **l'emballage, le mode de livraison ainsi que le code K+S.**
- Si la fiche de pesée devait manquer, une pesée sera effectuée lors de l'admission. Les frais seront facturés.

Emballage des déchets

- **Le type d'emballage pour les déchets est défini de manière contraignante dans le cadre de la procédure de justification / notification.**
- **Chaque récipient doit porter sur deux côtés opposés le marquage lisible et durable du code K+S** (hauteur des caractères d'au moins 10 cm, pas sur le couvercle, pas d'étiquettes en papier).
- En cas de matières dangereuses, l'emballage doit répondre aux dispositions ADR et il doit porter un marquage conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV et à la directive 67/548/CEE.
- **Les grands récipients vrac souples doivent être indéformables, intacts et propres à l'extérieur.**
- Le grand récipient vrac souple ne doit pas dépasser la surface de la palette. (1 300 kg au maximum ; 1,60 m de haut au maximum, palette incluse).
- La température maximale des déchets ne doit pas dépasser 50 °C lors de la livraison des grands récipients vrac souples.
- Vous trouverez sur les pages suivantes des détails concernant les types d'emballages.

¹ Conformément aux règlements de justification, les formulaires d'identification doivent être tenus sous forme électronique pour les déchets dangereux



Livraison des déchets

Heures d'ouverture de la valorisation souterraine :

Lu.-ve. entre 05 h 30 et 13 h 00 (déchets emballés)

Livraison en camion-silo :

Lu. entre 05 h 30 et 24 h 00

Ma.-ve. entre 0 h 00 et 24 h 00

Les livraisons doivent être déclarées par écrit au plus tard à 8 h 00 le jeudi pour la semaine suivante.

Livraison par camion :

- Lors de la livraison par camion-silo (silo basculant), la pression de service de la chaudière doit être réglée à 2 bar_u au maximum.
- Le camion et le récipient doivent être techniquement en bonne condition.
(Remarque : L'air de déchargement est mis à disposition par la VS. Le clapet limiteur de pression doit être adapté à la pression de service maximale et il doit être fonctionnel.)
- Contrôles exigés : En cas de conteneurs pour produits dangereux conformément au GGVSEB (règlement allemand sur le transport des marchandises dangereuses sur route, rail et réseau de navigation intérieure), en cas de conteneurs pour produits non dangereux conformément à la directive Équipements sous pression. Les dates d'exécution ainsi que la pression de service maximale doivent être lisibles sur la plaque signalétique.
- Les déchets doivent pouvoir être transportés pneumatiquement sans agglomérations, morceaux, matériau à arêtes vives, corps étrangers, particulièrement des pièces en métal ou similaire.

Veillez convenir des heures de livraison avec la VS HA soit par e-mail, soit par fax, soit par téléphone :

E-mail : UTV_HA@k-plus-s.com

Téléphone : +49 (6620) 79-3055 ou -3155

Fax : +49 (6620) 79-3056

Les livraisons ne seront admises qu'après confirmation du rendez-vous par écrit.

- La température maximale des déchets est de 80 °C lors de la livraison en camion-silo (température interne).
- Pour le déchargement, il faut que les silos soient équipés de raccords Storz de type A et d'une répartition d'air installée de manière fixe.
- Tous les raccords Storz doivent être verrouillés par des colliers de serrage de sécurité. Les colliers de serrage de sécurité sont mis à disposition par l'exploitant de l'installation.
- Les silos ne doivent pas comporter de verres de regard dans les convoyeurs.
- Il n'est pas possible de décharger des conteneurs maritimes ni des camions à fond mouvant.

Les camions avec grands récipients vrac souples sur palettes doivent pouvoir être déchargés sur le côté (camions avec parois latérales rabattables sur le côté). Il faut sécuriser les points d'ancrage de façon qu'ils ne s'usent pas par frottement.

Les chauffeurs de camion doivent disposer de connaissances de base de la langue allemande afin de pouvoir comprendre les consignes de sécurité. Les consignes de sécurité doivent être respectées. Il convient de disposer dans le véhicule d'un équipement de protection individuelle comme gants de

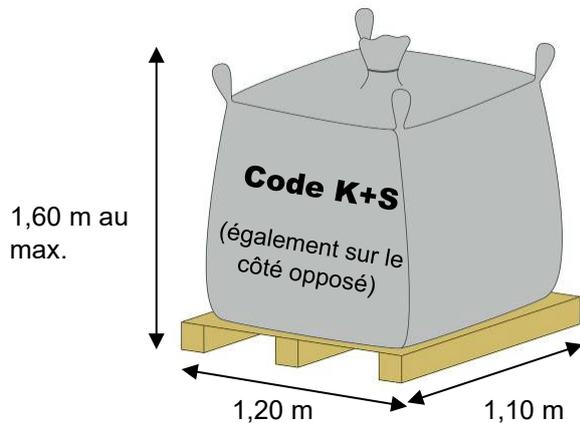


protection, casque, lunettes de protection et il faut les porter dès que l'on accède à l'enceinte de l'entreprise. Il faut également avoir sur soi masque et gants et les porter au besoin.

Admission des déchets dans la VS de Hattorf

- Lors de chaque livraison de déchets, un contrôle d'admission est effectué où l'identité des déchets est vérifiée. Le contrôle dure env. 30 minutes. La durée du processus de déchargement dépend des propriétés des déchets. La VS n'assume aucune responsabilité pour le respect des indications de temps.
- Les déchets qui ne correspondent pas à la déclaration dans l'enregistrement de gestion des déchets ou dans la notification ainsi que dans les indications dans les suppléments peuvent être refusés.
- La VS n'assume aucune responsabilité pour tout endommagement résultant des points suivants lors du déchargement des camions :
 - palettes / chargements mal chargés ou ayant glissé,
 - palettes qui ne répondent pas aux conditions de la VS
- Des frais seront facturés pour toute livraison défectueuse.

Grands récipients vrac souples (IBC-F)



Les palettes et les grands récipients vrac souples doivent être intacts et propres à l'extérieur, le grand récipient vrac souple doit être fermé hermétiquement.

<p>Type de grand récipient vrac souple</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 sangles de levage dans les coins - forme de fond fermée (pas d'ouverture de fond) - homologation prouvée pour une utilisation souterraine : antistatique, ne représente aucun risque au niveau sanitaire pour l'industrie minière - étanche à la poussière, par ex. avec joint d'étanchéité - tissu à deux couches le cas échéant sans revêtement - les déterminations concernant le type ont lieu lors de la procédure de justification / notification 	<p>Marquage</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) sur côtés opposés - hauteur des caractères d'au moins 10 cm - de façon visible sur les côtés par lesquels le charriot élévateur charge - le cas échéant marquage selon ADR et conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV
<p>Remplissage de grands récipients vrac souples</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplissage sans débord au-delà des dimensions de base des palettes - uniquement pour produits en vrac sans éléments pointus, à bords coupants ou grossiers - Poids brut correspondant à l'autorisation, sans dépasser cependant les 1 300 kg au maximum - hauteur totale avec jupe de fermeture : 1,60 m au maximum <p>(grand récipient vrac souple + palette + jupe de fermeture)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les grands récipients vrac souples remplis doivent être indéformables et empilables 	<p>Palette</p> <ul style="list-style-type: none"> - largeur : 1,20 m, profondeur : 1,10 m - 1,20 m côté large pouvant être pris en charge par le charriot élévateur - plancher plein